

98e

**Assemblée générale de la Société des Administrateurs  
et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises**

**Le vendredi 7 juin 2024 à 18h00**

**Bâtiment communal polyvalent de Rochefort**

Le président, Patrice Godat, ouvre la séance à 18h08. Il souhaite la bienvenue à chacun et salue particulièrement :

Thierry Gougler,	vice-président du Conseil communal de Rochefort,
Jean-Daniel Jeanneret	coprésident de l'ACN,
Pierre Leu	chef du service des communes,
Isabelle Chuat	chefe du domaine des finances communales au SFIN,
Sylvie Gattolliat	du service des communes,
Jean-François Béranek	président de l'AF3CP et
Aude Tschantz	présidente de la société des officiers d'état civil du canton de Neuchâtel.

Le président remercie la commune de Rochefort de son accueil et particulièrement son administrateur, Nicolas Merz, pour l'organisation de la présente soirée.

### **Message des Autorités communales**

M. Thierry Gougler, vice-président du Conseil communal de Rochefort, souhaite la bienvenue à chacun sur le territoire de sa commune. *Nous nous trouvons au sous-sol du collège, dans la salle dénommée Cotencher. Ceux qui ont visité la grotte tout à l'heure comprendront le clin d'œil. Mais que l'on se rassure, si l'apéritif offert tout à l'heure par la commune sera servi dans la salle Tablettes, il n'y aura pas tant de dénivelées que cela à escalader. À part ces deux lieux, Rochefort présente encore bien d'autres sites exceptionnels, comme les gorges de l'Areuse ou le château de Rochefort, qui a été remis en valeur il y a 2 ans. Il encourage chacun à aller le découvrir.*

*Cette salle de Cotencher accueille des classes pour certaines leçons, des associations pour des répétitions de musique et les séances du Conseil général. Il s'agit donc d'un lieu de démocratie. Il tient à le relever, tant cette dernière est souvent malmenée par les temps qui courent. Il conclut en citant Tocqueville : « C'est pourtant dans la commune que réside la force des peuples libres. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de la liberté ».*

### **1. Appel**

La liste de signatures laisse apparaître

- 32 présents ;
- 41 excusés ;
- 14 absents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite ajouter ou supprimer un point. Tel n'étant pas le cas, il le considère comme tacitement approuvé.

## 2. Procès-verbal de la 97<sup>e</sup> assemblée générale du 9 juin 2023 à Enges

Personne ne demande de correction ou de modification à ce document.

Le président met aux voix le procès-verbal en demandant s'il y a des oppositions ou des abstentions. Tel n'étant pas le cas, le procès-verbal de la dernière assemblée générale est ainsi accepté à l'unanimité avec remerciements à son autrice, Valérie Matile.

## 3. Rapports :

### a) Du président

Le comité s'est réuni six reprises depuis la dernière assemblée, dont cinq par visioconférence.

Depuis la démission de Caroline Gaspar, la commune de Val-de-Travers n'était plus représentée au sein du comité. Les choses ont évolué et c'est désormais Christian Reber, chancelier de cette collectivité, qui nous a rejoints. Il a repris le poste de secrétaire.

Durant l'année écoulée, le comité a bien sûr liquidé les choses courantes, mais aussi rédigé et diffusé deux infolettres, répondu à trois consultations cantonales et organisé la deuxième édition des Échos de la SAFCN sur le thème *Protection de la population et gestion de crise ORCCAN*. La troisième édition aura lieu le 26 septembre prochain, il y sera question d'ergonomie sur la place de travail. Les infolettres, réponses aux consultations et Échos peuvent être retrouvés en tout temps sur le site [www.safcn.ch](http://www.safcn.ch).

Grâce à notre association sous la faîtière AF3CP, les administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises sont toujours représentés à la Caisse de pensions des collectivités neuchâteloises CPCN.

Notre site internet continue d'être enrichi. Les dernières rubriques sont les membres et présidents d'honneur et une information sur le mobbing. À relever que notre site a été intégré à *Archives web suisse*. Il s'agit d'une collection gérée par la Bibliothèque nationale suisse qui enregistre tous les deux ans une photographie des sites présentant un intérêt patrimonial pour notre pays.

Nous devons déplorer une diminution de nos membres. Pour compenser la réduction du nombre de communes, une lettre a été adressée aux collaborateurs des syndicats intercommunaux pour les inviter à adhérer. Malheureusement sans succès.

Parmi les départs, nous déplorons le décès de Jean-Jacques Aeberhard, ancien administrateur de la commune de Couvet, en mémoire duquel un instant de silence est observé.

L'un des problèmes posés par la diminution du nombre de membres est le risque de ne plus être représentés au sein de la CPCN. Pour y remédier, nous allons proposer aux collaborateurs techniques de nos communes d'adhérer directement à l'AF3CP.

Le dernier point qui a été débattu par le comité est la nouvelle organisation du service des communes. La surveillance financière a été transférée au SFIN et le chef de service approche de l'âge de la retraite. Nous craignons que l'appui nécessaire qu'apportait le canton à nos communes ne se réduise.

Concernant les représentations, le président a été invité à l'assemblée générale de la société des officiers de l'état civil de la République et Canton de Neuchâtel ainsi qu'à celle de la société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'État de Neuchâtel. Il participe en outre régulièrement au comité de l'AF3CP, en binôme avec Clovis Fahrni, et représente la société à la FR2C avec Evelyne Zehr.

Le président termine son rapport en remerciant les membres du comité, les personnes qui participent à des groupes de travail ainsi que tous les sociétaires qui œuvrent sans relâche au bon fonctionnement de nos administrations.

### b) Du caissier et des vérificateurs des comptes

Chacun a pu prendre connaissance des comptes annuels qui étaient annexés à la convocation.

Les comptes ont été vérifiés par Diane Tripet et Christelle Petermann, de Cressier. Qu'ils en soient remerciés, de même que notre caissier, Damien Schär.

#### **4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificatrices/vérificateurs de comptes**

Le président ouvre la discussion sur ces trois rapports, puis il les met au vote par la négative ; dès lors qu'il n'y a ni opposition ni abstention, les rapports sont approuvés à l'unanimité.

#### **5. Mutations / admissions**

##### **a) Admissions**

- Gianpaolo Migliorini, Boudry
- Fabio Pagani, Boudry
- Yannick Moser, Neuchâtel
- Damien Vaucher, Neuchâtel

##### **b) Démissions**

- Jean-François de Cerjat, de Boudry, a quitté la profession
- Jean-Pierre Angehrn, Hauterive, retraité
- Maora Bueno, Milvignes, a quitté la profession
- Angèle Cordoba, Milvignes, a quitté la profession
- Laurence Hautefeuille, Val-de-Ruz, n'a pas le temps de participer aux activités

Ainsi que deux membres libres : Claude Gabus et Christian Musy. Ils estiment ne pas pouvoir participer aux activités de la société.

##### **c) Décès**

- Jean-Jacques Aeberhard

L'effectif s'élève ainsi à 87 membres, dont 66 actifs, 4 membres d'honneur, 4 membres honoraires actifs, 10 membres honoraires non actifs et 3 membres libres. Cela représente une réduction de 5 membres par rapport à l'an dernier.

#### **6. Élections statutaires :**

##### **a) Du comité**

Les personnes actuellement en fonction se présentent à leur propre réélection. Il n'y a pas d'autres candidats ou proposition. Pour rappel, il s'agit du président Patrice Godat, de Valérie Matile, Laura Richard, Maria Vivone Beausire, Christian Reber, Damien Schaer et Vincent Schneider.

Le président demande s'il y a des oppositions à la réélection du comité existant, ce n'est pas le cas. Le comité est donc élu à l'unanimité. Le président remercie l'assemblée pour cette marque de confiance.

##### **b) De deux membres à la Commission de recours**

Selon les statuts, cette commission est composée du président et de deux membres. Raymond Huguenin et Séverine Dick-Boucard, seuls candidats, sont élus tacitement et sous les applaudissements de l'assemblée.

##### **c) De deux membres et d'un-e suppléant-e pour la vérification des comptes**

La réviseuse n° 1, Diane Tripet, laissera sa place à la réviseuse n° 2, Christelle Petermann, de Cressier, qui fonctionnera pour la deuxième année de suite. L'actuelle suppléante, Monique Brandt, de la Brévine, deviendra réviseuse n° 2. Il s'agit de trouver un suppléant pour la vérification des comptes 2024. Sarah Steinweg Clark, seule candidate est élue à ce poste.

#### **d) Jubilaires**

Nous avons le plaisir de compter trois jubilaires comptants 25 années de sociétariat : Anne-Lise Monard, Clovis Fahrni et Nicolas Pfund. Ils reçoivent un panier garni en félicitations pour leur longévité et, pour les deux derniers cités, sont nommés membres honoraires actifs. Anne-Lise l'était déjà depuis l'an dernier.

#### **e) D'un président d'honneur**

Le comité propose de nommer président d'honneur Raymond Frossard, qui a été durant 22 ans administrateur communal à Marin. Il a été reçu dans notre société en 1975 et l'a présidée de 1989 à 1995, soit durant six années. Dans le procès-verbal de l'assemblée générale de 1995, on peut lire *qu'il aura apporté beaucoup de professionnalisme à la société*. Cette année-là, il est nommé membre d'honneur. Mis aux voix par la négative, Raymond Frossard est élu président d'honneur à l'unanimité des membres présents.

#### **f) D'un membre d'honneur**

La qualité de membre d'honneur est accordée à ceux qui ont rendu d'éminents services à la société. Le comité propose Claude Gabus, ancien administrateur communal à Cressier, qui a fait partie de la société durant 24 ans, dont neuf comme représentant auprès de l'IDHEAP. La nomination de Claude Gabus au rang de membre d'honneur est acceptée à l'unanimité.

### **7. Rapports des représentant-e-s de la société au sein des groupes de travail et autres organes**

Evelyne Zehr qui, avec Patrice Godat, représente la société à la FR2C, en charge de la formation romande des cadres communaux, nous présente son rapport. Le comité s'est réuni à quatre reprises et a traité de différents sujets par voie de circulation. Il a revu le concept de formation. Cette dernière durera désormais 2 ans, soit 4 modules. Une préparation de deux jours permet ensuite de se raccorder au brevet fédéral.

Les quatre modules du diplôme de cadre communal sont Organisation, Gestion et communication ; Droit public et droit privé ; Domaines administratifs et Finances publiques.

Une nouvelle formation a été mise sur pied par Avenir Formation et le comité de la FR2C, dédiée au contrôle des habitants. Elle aboutit à un certificat de spécialiste en office de la population.

Une réflexion est menée actuellement sur un programme de certification en finances publiques.

La remise des diplômes a eu lieu le 29 septembre 2023, 50 lauréats ont alors été récompensés.

Sarah Staub présente ensuite les travaux de la commission qui organise le centième anniversaire de la SAFCN. Trois propositions ont été soumises au comité, qui a opté pour une sortie dans le Piémont, en Italie. Le prix coûtant en est de CHF 425. Le prix à payer par les participants n'est pas encore connu. Il faudra déduire la participation de la caisse de la société et d'éventuels sponsors. La sortie aura lieu sur deux jours, un vendredi et un samedi. Une lettre demandera aux communes que le vendredi puisse être compté comme jour travaillé.

### **8. Fixation des cotisations 2024**

Le comité propose de maintenir les cotisations au même niveau :

- CHF 50 pour membres actifs,
- CHF 20 pour membres soutien
- CHF 10 pour membres libres

Ce statu quo est accepté à l'unanimité.

## 9. Lieu et date de l'assemblée générale en 2025

Chacun est invité à bloquer d'ores et déjà la date 23 mai 2025, à Cortaillod.

## 10. Divers

Personne ne souhaitant prendre la parole, le président lève la séance ; il est 18h40.

## 11. La parole est alors aux invités

Tout d'abord à l'ACN, par son coprésident Jean-Daniel Jeanneret. Selon lui, en théorie, le personnel communal est au service du pouvoir. Mais en pratique, on le sait bien, c'est le personnel qui détient la grande partie du pouvoir dans les communes.

Il compare les collaborateurs des administrations communales à des lampadaires éclairant la vie institutionnelle et politique des communes. Les politiques, eux, ne seraient que des éphémères qui tournent autour des lampes. Sur Wikipédia, on lit que les éphémères sont des insectes au tégument souple et au vol lent. Ils peuvent se contorsionner tout en restant rigides. Ils sont pourvus de caractères ancestraux comme le fait de ne pas pouvoir rabattre leurs ailes, ou selon lui leur caquet.

Dès que l'homme est apparu, le politicien aussi. Il s'agit peut-être du plus vieux métier du monde, alors qu'on attribue habituellement cette primauté à une autre profession non moins respectée.

Le collaborateur communal est souvent considéré comme l'homme de l'ombre, alors que c'est bien lui la lumière pour les éphémères politiciens.

Mais, ne voulant pas passer pour un flagorneur, Jean-Daniel Jeanneret annonce qu'il s'arrêtera là. Il relève que sa chancelière lui a fait remarquer à quel point notre travail était à la fois si essentiel et si mal valorisé, alors qu'autrefois les fonctionnaires étaient nettement plus respectés. Elle a retrouvé dans les archives un compte-rendu de séance durant laquelle le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds acceptait le doublement du salaire du secrétaire-communal. Le coprésident avertit qu'il s'agit bien là d'une exception. Une telle demande n'aurait de nos jours absolument aucune chance.

Il conclut en remerciant les employés des communes pour leur travail essentiel et pour leur loyauté.

Pierre Leu apporte ensuite le message des autorités cantonales. Il remercie la SAFCN de lui donner l'occasion de prendre la parole. Il souhaite s'exprimer sur trois points.

- D'abord le rôle éminent des administrateurs et fonctionnaires communaux pour le fonctionnement des administrations et des autorités politiques. Si les politiques passent, les fonctionnaires restent, c'est notamment le cas en cette année d'élections communales. La continuité et le bon fonctionnement de nos institutions leur sont redevables. Il témoigne donc de la gratitude de l'État puisque la commune est le premier pilier de la fonction publique. Par sa proximité, c'est elle qui permet à la population d'avoir confiance en ses autorités.
- Il aimerait ensuite aborder le chapitre de la nouvelle loi sur les communes. Cette dernière n'est pas encore aboutie, elle sera mise en consultation dans le courant de l'automne. Le projet n'a d'ailleurs même pas encore été présenté au Conseil d'État. Il rappelle que la loi actuelle date de 1964, or la société a bien évolué depuis cette époque. À commencer par la réduction du nombre de communes, de 62 à 24 entre 2008 et 2025. Neuchâtel est l'un des cantons qui a proportionnellement le plus réduit le nombre de ses communes. Les raisons des regroupements sont connues, il s'agit notamment de la complexification des missions, de la difficulté de recruter le personnel politique et de l'interconnexion avec les autres communes et le canton. Les fusions ont permis aux communes concernées de regagner la capacité à mener des projets. À la suite de ces regroupements, les administrations se sont spécialisées et ont développé leurs compétences. La conviction du Canton est que la commune reste le premier point d'ancrage de l'action politique dans le territoire. Ce rôle doit être mieux reconnu au niveau de la loi. Les responsabilités des autorités doivent également être clarifiées. La loi devra différencier le partage des responsabilités entre exécutif et législatif en fonction de la taille des communes. Il trouve aussi que les syndicats

intercommunaux ont souvent fait perdre des compétences aux communes. Sur ce plan-là aussi il faut qu'elles puissent se les réapproprier.

La nouvelle loi prévoit que le rôle des communes sera accentué. Leur rôle central et intégrateur sera reconnu dans la loi. De même que leurs missions et tâches seront précisées. Si la responsabilité des communes est augmentée, la surveillance par l'État devra être allégée en proportion, et reportée à un département et non plus à un service. Le nombre d'actes qui devront être ratifiés par l'État sera réduit. Par exemple, les règlements d'exécution et autres règlements qui ne sont pas de portée générale ne seront plus soumis au canton. Un nouveau droit politique sera en outre accordé aux communes, le droit de référendum communal contre une décision cantonale. Il s'agit de l'équivalent du droit de référendum que détiennent les cantons contre la Confédération. Cette nouveauté imposera une modification de la constitution cantonale.

Autres axes de réflexion pour cette nouvelle loi : des libertés accrues pour les communes, qui pourront déléguer certaines tâches publiques, notamment en créant des institutions communales de droit public. La loi introduira également l'assermentation des élus communaux et l'obligation de signaler les liens d'intérêts pour les membres de l'exécutif. S'agissant des syndicats intercommunaux, la fonction des Conseils intercommunaux sera transférée aux Conseils communaux avec un mécanisme qui tiendra compte de l'effectif de la population des communes membres. Finalement, Pierre Leu signale l'instauration d'une voie de recours générale contre les décisions du Canton envers les communes.

- Le troisième point qu'il souhaitait aborder est l'organisation future du service des communes. En principe il n'y aura pas de changement pour les communes, car elles auront toujours un répondant. C'est déjà le cas pour les finances, avec M<sup>me</sup> Isabelle Chuat, ici présente, qui est expert réviseur, spécialiste du modèle comptable harmonisé et qui est entrée en fonction au mois de mai. Le répondant juridique existera toujours également, sans qu'on puisse dire si ce sera un service spécifique. La réflexion pour cette évolution est partie du service des communes lui-même, qui constate qu'il y a de moins en moins de communes, qu'elles détiennent de plus en plus de compétences et qu'à l'avenir la surveillance pourrait être allégée. La fonction demeurera, mais elle sera réduite.

Patrice Godat remercie les intervenants, il réitère ses remerciements aux personnes présentes pour leur participation et à la commune de Rochefort pour son accueil. Il annonce ensuite une pause à l'issue de laquelle aura lieu l'Assemblée générale de l'AF3CP.